

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 Mars 2021



Date de convocation : 16 Mars 2021

PRÉSENTS : PAGEAUD Lionel, BOULARD Stéphane, VINET Monique, CHARRIER Pascal, SAGOT Judith, BERLAND Benoît, CHOLLET Corinne, BAUDOUIN Annick, BRETON Patricia, COURSEAU Hélène, LALÈRE Bernard, BIROT Serge, CLAUDE Georges, FROMAGET Christine, DEME Isabelle, MELLANGER Gaëlle, BRUNET Xavier, THIBAUD Florian, PICORON Etienne.

EXCUSÉS : PELLETIER Nadège, FLAHAUT Anne-Sophie, BERLAND Guillaume, SOUCHARD David.

Secrétaire de séance : CLAUDE Georges

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 9 Mars 2021.
2. PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ces délégations.
3. APPROUVE le compte de gestion 2020 du budget annexe du local commercial
4. APPROUVE le compte administratif 2020 du budget annexe du local commercial :
 - la section de fonctionnement présente un excédent de 32 595,95 €
 - la section d'investissement présente un excédent de 15 639,76 €
5. VOTE le budget annexe 2021 du local commercial en fonctionnement pour 38 595,95 € et en investissement pour 44 725,71 €.
6. APPROUVE le compte de gestion 2020 du budget annexe de la Salle des 4 Vents.
7. APPROUVE le compte administratif 2020 du budget annexe de la Salle des 4 Vents :
 - la section de fonctionnement présente un excédent de 2 772,45 €.
8. VOTE le budget annexe 2021 de la Salle des 4 Vents en fonctionnement pour 41 800,00 €.

9. APPROUVE le compte de gestion 2020 du budget général de la Commune.
10. APPROUVE le compte administratif 2020 du budget général de la Commune :
- la section de fonctionnement présente un excédent de 1 092 543,03 €
- la section d'investissement présente un déficit de 123 399,78 €
11. DECIDE d'affecter les résultats de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget général comme suit : article 1068 (Recette d'investissement) = + 123 399,78 € et Report au 002 (Recette de fonctionnement = + 969 143,25 €).
12. VOTE les taux d'imposition pour 2021 comme suit :
Taxe foncière bâti = 34,42% et
Taxe foncière non bâti = 45,67%.

En 2021, entre en vigueur le nouveau schéma de financement des collectivités locales, chaque commune bénéficie d'une compensation intégrale de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales : le taux de la taxe d'habitation n'a pas à être voté.



**Pour la taxe foncière bâtie : le taux de référence 2021 =
taux communal 2020 + taux départemental de la Vendée : 16,52**

13. PREND ACTE de l'état des indemnités des élus pour l'année 2020.
14. VOTE le budget primitif 2021 de la Commune en fonctionnement pour 2 091 785,25 € et en investissement pour 2 455 829,66 €.

Fait à Doix lès Fontaines, le 26 Mars 2021
Le Maire,
Lionel PAGEAUD

